



Fin d'abonnement annuel à un magazine

Par **luisox**, le **10/09/2025 à 13:45**

Bonjour,rnrnL'année dernière je m'étais abonné , pour un an, à un magazine hebdomadaire .rnrnMon abonnement se terminait le 25 juillet 2025 et comme je ne souhaitais me réabonner pour une nouvelle année, je n'ai pas répondu à une lettre de sollicitation de réabonnement qui m'avait été adressée fin mai 2025.rnrnOr à la date d'aujourd'hui, je continue de recevoir ce magazine dans ma boîte aux lettres.rnrnEst-ce qu'il est obligatoire de résilier par LR/AR un abonnement annuel de presse écrite ?rnrnPeuvent-ils me réclamer un paiement pour les magazines envoyés, au delà de la fin de mon abonnement ?